



PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition partie 13 du mois d' Août 2021

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la légalité et de l'intercommunalité

- Arrêté préfectoral 2021-37 du 27 août 2021 portant modification des statut du syndicat d'adduction d'eau de Sons-et-Ronchères et Chatillon-lès-Sons

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE

Division stratégie

Division stratégie et contrôle de gestion

- Décision de délégation de signature de Mme Anne REBILLARD, Inspectrice Divisionnaire hors classe, Comptable de la Trésorerie hospitalière de Soissons. à M. Stéphane VIGUIER - Document 137
- Décision de délégation de signature de Mme Anne REBILLARD, Inspectrice Divisionnaire hors classe, Comptable de la Trésorerie hospitalière de Soissons. à Mme Sandra KERVASO - Document 137
- Décision de délégation de signature de Mme Anne REBILLARD, Inspectrice Divisionnaire hors classe, Comptable de la Trésorerie hospitalière de Soissons. à Mme Sandra DEBERDT - Document 137
- Décision de délégation de signature de Mme Anne REBILLARD, Inspectrice Divisionnaire hors classe, Comptable de la Trésorerie hospitalière de Soissons. à M. Fabrice TISON - Document 137
- Décision de délégation de signature de Mme Anne REBILLARD, Inspectrice Divisionnaire hors classe, Comptable de la Trésorerie hospitalière de Soissons. à Mme Catherine LOCHE - Document 137
- Décision de délégation de signature de Mme Anne REBILLARD, Inspectrice Divisionnaire hors classe, Comptable de la Trésorerie hospitalière de Soissons. à M. Michael PRUVOST - Document 137

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE

Commission Locale d'Agrément et de Contrôle Nord

- Extrait individuel de la décision n° AUT-N1-2021-08-20-A-00075395 portant délivrance d'une autorisation d'exercer à WATEAU BENOIT ANDRE JOSEPH



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté DCL/BLI/2021/37

**portant modification des statuts du syndicat
d'adduction d'eau de Sons-et-Ronchères et de
Chatillon-lès-Sons**

**Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-5 et L. 5211-20 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la république du 26 mai 2021 portant nomination de M. Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 11 octobre 1956 modifié, portant création du syndicat d'adduction d'eau de Sons-et-Ronchères et de Chatillon-lès-Sons ;

VU la délibération du comité syndical du syndicat d'adduction d'eau de Sons-et-Ronchères et de Chatillon-lès-Sons, en date du 17 mai 2021, portant sur la modification des statuts suite à un changement d'adresse du siège et la notification qui a été faite à l'ensemble des communes membres le 22 mai 2021 ;

VU les délibérations des communes de Sons-et-Ronchères, Pargny-les-Bois et Chatillon-lès-Sons se prononçant favorablement sur les modifications statutaires ;

CONSIDÉRANT qu'à défaut de délibération, l'avis du conseil municipal de la commune de Bois-lès-Pargny est réputé favorable ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les statuts du syndicat d'adduction d'eau de Sons-et-Ronchères et de Chatillon-lès-Sons sont ainsi modifiés :

Article 5 : Le siège du syndicat est fixé à la mairie de Chatillon-lès-Sons au 11 rue de l'église.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques par intérim, le directeur départemental des territoires, le président du syndicat d'adduction d'eau de Sons-et-Ronchères et de Chatillon-lès-Sons, les maires de communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Laon, le 27 AOUT 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. G. ...', written over a horizontal line.

Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
Trésorerie hospitalière de Soissons
Centre administratif
10, rue Mayenne
02208 Soissons cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

La soussignée Anne REBILLARD
responsable de la Trésorerie hospitalière de Soissons
déclare donné délégation générale de signature à Monsieur Stéphane VIGUIER,
contrôleur des finances publiques,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de
Soissons.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Soissons entendant ainsi transmettre à Monsieur Stéphane VIGUIER tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à SOISSONS, le 1^{er} septembre 2021

La cheffe de poste à la Trésorerie hospitalière de Soissons

Inspectrice Divisionnaire hors classe Anne REBILLARD





Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
Trésorerie hospitalière de Soissons
Centre administratif
10, rue Mayenne
02208 Soissons cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

La soussignée Anne REBILLARD
responsable de la Trésorerie hospitalière de Soissons
déclare donné délégation générale de signature à Madame Sandra KERVAZO, agente
des finances publiques,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de
Soissons.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans
exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement
dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des
divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous
mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par
les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou
payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et
toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction
Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la
Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière
générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie
hospitalière de Soissons entendant ainsi transmettre à Madame Sandra KERVAZO
tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa
responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la
présente délégation.

Fait à SOISSONS, le 1^{er} septembre 2021

La cheffe de poste à la Trésorerie hospitalière de Soissons

Inspectrice Divisionnaire hors classe Anne REBILLARD


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
Trésorerie hospitalière de Soissons
Centre administratif
10, rue Mayenne
02208 Soissons cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

La soussignée Anne REBILLARD
responsable de la Trésorerie hospitalière de Soissons
déclare donné délégation générale de signature à Madame Sandra DEBERDT, agente
des finances publiques,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de
Soissons.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans
exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement
dus, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des
divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous
mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par
les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou
payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et
toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction
Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la
Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière
générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie
hospitalière de Soissons entendant ainsi transmettre à Madame Sandra DEBERDT
tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa
responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la
présente délégation.

Fait à SOISSONS, le 1^{er} septembre 2021

La cheffe de poste à la Trésorerie hospitalière de Soissons

Inspectrice Divisionnaire hors classe Anne REBILLARD


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
Trésorerie hospitalière de Soissons
Centre administratif
10, rue Mayenne
02208 Soissons cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

La soussignée Anne REBILLARD
responsable de la Trésorerie hospitalière de Soissons
déclare donné délégation générale de signature à Monsieur Fabrice TISON, agent des
finances publiques,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de
Soissons.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans
exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement
dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des
divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous
mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par
les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou
payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et
toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction
Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la
Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière
générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie
hospitalière de Soissons entendant ainsi transmettre à Monsieur Fabrice TISON tous
les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa
responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la
présente délégation.

Fait à SOISSONS, le 1^{er} septembre 2021

La cheffe de poste à la Trésorerie hospitalière de Soissons

Inspectrice Divisionnaire hors classe Anne REBILLARD


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
Trésorerie hospitalière de Soissons
Centre administratif
10, rue Mayenne
02208 Soissons cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

La soussignée Anne REBILLARD
responsable de la Trésorerie hospitalière de Soissons
déclare donné délégation générale de signature à Madame Catherine LOCHE,
Inspectrice des finances publiques,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de
Soissons.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Soissons entendant ainsi transmettre à Madame Catherine LOCHE tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à SOISSONS, le 1^{er} septembre 2021

La cheffe de poste à la Trésorerie hospitalière de Soissons

Inspectrice Divisionnaire hors classe Anne REBILLARD


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
Trésorerie hospitalière de Soissons
Centre administratif
10, rue Mayenne
02208 Soissons cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

La soussignée Anne REBILLARD
responsable de la Trésorerie hospitalière de Soissons
déclare donné délégation générale de signature à Monsieur Michael PRUVOST,
inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de
Soissons.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Soissons entendant ainsi transmettre à Monsieur Michael PRUVOST tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à SOISSONS, le 1^{er} septembre 2021

La cheffe de poste à la Trésorerie hospitalière de Soissons

Inspectrice Divisionnaire hors classe Anne REBILLARD

COMMISSION LOCALE D'AGRÈMENT ET DE CONTRÔLE NORD

Extrait individuel de la décision
n°AUT-N1-2021-08-20-A-00075395
portant délivrance d'une autorisation d'exercer

WATEAU BENOIT ANDRE JOSEPH
A l'attention du dirigeant
EOL Sécurité
26 rue de Moranzay
02340 AGNICOURT ET SEHELLES

La Commission locale d'agrément et de contrôle Nord,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, en ses parties législative et réglementaire ;

Vu le décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu la demande présentée le 15/07/2021, par le dirigeant ou gérant, pour obtenir une autorisation d'exercer, pour le compte de l'établissement WATEAU BENOIT ANDRE JOSEPH sis 26 rue de Moranzay EOL Sécurité 02340 AGNICOURT ET SEHELLES.

Considérant qu'il résulte de l'instruction que cette demande est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

DECIDE

Article 1 : Une autorisation d'exercer numéro **AUT-002-2120-08-20-20210792257** est délivrée à WATEAU BENOIT ANDRE JOSEPH, sis 26 rue de Moranzay, 02340 AGNICOURT ET SEHELLES et de numéro SIRET ou autre référence 38243579000029.

Article 2 : Elle autorise son bénéficiaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

- Surveillance ou gardiennage

Article 3 : En application des articles L612-16 et L612-17 du code de la sécurité intérieure, la présente autorisation d'exercer peut être retirée ou suspendue à tout moment si les conditions initiales de sa délivrance ne sont plus remplies.

Fait à Lille, le 20/08/2021

Pour la Commission locale d'agrément et de contrôle Nord
Le vice-président



Guillaume THIRARD

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour former un recours administratif préalable obligatoire auprès de la Commission nationale d'agrément et de contrôle du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), située 2-4-6 boulevard Poissonnière – 75 009 PARIS. La Commission nationale statuera sur le fondement de la situation de fait et de droit prévalant à la date de sa décision. Ce recours est obligatoire avant tout recours contentieux. Le recours contentieux peut être exercé auprès du tribunal administratif du lieu de votre résidence dans les deux mois à compter soit de la notification de la décision expresse prise par la Commission nationale d'agrément et de contrôle, soit de l'acquisition de la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par la Commission nationale d'agrément et de contrôle pendant deux mois à compter de la date de la réception du recours administratif préalable obligatoire.